COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC SEANCE DU 9 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le neuf mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le deux mars deux mil vingt se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Etaients présents: MM. Serge DRUGEON, Roland LEFOYER, Liliane LEHUGEUR, Roger PERRAY, Philippe GRANDIN, Daniel ROCHER, Sylvain GAUDIN, Joël RETOUX, Sylvain PICHONNIER, Jean-Paul PICHONNIER, Gérard CRUBLE, Thierry CHAUVIN, André BRIERE, Sophie PICHONNIER, Sébastien LEROUX, Martine ORY, Jean-Louis PITEL, Jeanne GUILLOUET, Françoise DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Joël LECOEUR, Stéphane GACOIN, Mickaël AGOSTINI, Sébastien BEAUFRERE, Yvette RUBAN, Stéphane DAVID, Daniel CASTELLI, Michel SOISNARD, Ludovic BAECHLER, Pierre FERRIER, Annick MACE, Jean-Pierre GOHIN, Monique GUIBOUT, Nelly GREUSARD.

Absent ayant donné procuration : Mme Laurence CHAUVIN donne procuration à Mr Michel SOISNARD, Mr Gérard GRANDSIRE donne procuration à Mr Joël LECOEUR

Absent excusé: Mr Jean GAUQUELIN

Absents: MM. Florence HEE, Claude POMMIER, Charlène LHEUREUX, Laëtitia LAPRUNE, Louis DORE, Christian COUPRY, Céline BAUVAIS, Séverine MONTEBRAN, Catherine CASTEL, Isabelle DEBONS, Franck LEVEQUE, Paulette DUBU.

Secrétaire : Mr Roland LEFOYER

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour, les rapports supplémentaires suivants :

- Location du logement communal Commune déléguée de la FORET-AUVRAY
- Camping municipal du Val d'Orne Recrutement d'un agent saisonnier
- Projet intergénérationel 2ème phase : création de logements seniors Cession au logis familial Commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN

Le Conseil Municipal prend acte qu'en fin de séance, une information sera communiquée sur le suivi de la plantation du terrain Communal de la route de Condé sur la Commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN.

Il est ensuite indiqué qu'était joint à la convocation, le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2020

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2020-03-01 CONTRAT DE DERATISATION - COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Dans le cadre de la prévention contre les « nuisibles », notamment la prolifération des rats, Monsieur PERRAY rappelle qu'un contrat avec GDS SERVICES 61 (actuellement EFFITERR) avait été signé en 2004 par la commune de PUTANGES PONT ECREPIN.

Actuellement, il convient d'en actualiser les termes dans un nouveau contrat en ce sens :

- La redevance forfaitaire annuelle sera de 1.200 € TTC (révisable chaque année, suivant devis fourni en début d'année).
- EFFITERR assurera 4 passages par an, pendant toute la duré du contrat.
- Le contrat sera établi pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation 3 mois avant la date anniversaire par lettre recommandée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

> Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau contrat, dans les termes énoncés ci-dessus.

2020-03-02 PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LES COMMUNES DELEGUEES DES ROTOURS, CHENEDOUIT ET PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Président de la commission réseaux électriques et éclairage public.

Monsieur DRUGEON expose qu'à la demande du TE61 pour une bonne gestion de la planification des travaux d'effacements de réseaux, il est souhaitable que la commune puisse hiérarchiser ses besoins pour les Communes déléguées. Aussi, au vu des dates des délibérations initiales des communes déléguées, il est proposé l'ordre suivant :

- 1. PUTANGES PONT ECREPIN, pour un effacement route d'Argentan et Fromentel, délibération initiale du 15/06/2005.
- 2. LES ROTOURS, pour un effacement aux « Rotoureaux », délibération initiale du 15/11/2013.
- 3. CHENEDOUIT, pour un effacement, 2ème tranche « le bourg », délibération initiale du 07/06/2016.

Il est précisé que cette inscription est informelle, puisque les opérations devront faire l'objet d'une inscription sur les budgets à venir, en fonction des directions budgétaires qui seront prises.

Actuellement, il pourrait être envisageable de projeter l'opération n°1 à l'horizon 2022.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se proncer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

Donne leur accord pour l'inscription sur le tableau des dossiers d'effacements de réseaux par le TE61, des projets déjà délibérés des communes déléguées de Putanges-Pont-Ecrepin, les Rotours et Chenedouit, dans cet ordre et selon les directions budgétaires qui seront prises.

2020-03-03 DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances

Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

✓ Fourniture et pose de 2 plaques en granit pour couvrir l'ossuaire du cimetière de ST AUBERT SUR ORNE :

Immobilisations corporelles

Equipements du cimetière : Montant : 963,80 € HT soit 1.156,56 € TTC Article 21316 (Opération nouvelle)

✓ Réfection de la voute de l'Eglise de ST MALO (devis modificatif) :

Immobilisations corporelles

Autres bâtiments publics : Montant : 10.500,00 € HT soit 12.600,00 € TTC Article 21318 (Opé 2018006)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces ouvertures de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ Accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 1.156,56 € TTC sur une opération nouvelle.
- Accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 12.600,00 € TTC sur l'opération 2018006.

2020-03-04 CREATION DE POSTE - AGENT CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jeanne GUILLOUET, Adjoint délégué de la Commune de PUTANGES PONT ECREPIN.

Ainsi, le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant statut de la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts au agents contractuels,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire à l'entretien des locaux de la Mairie et des salles communales de la Commune siège et des Communes déléguées en fonctions des locations et de l'état de restitution.

Décide à l'unanimité des Membres présents ;

Article 1 : Création et définition de la nature du poste.

Il est crée un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2020, accessible, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, pouvant être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

Article 3-3 4ème Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

L'Agent exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis selon l'échelle de rémunération C1.

Article 2 : Temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée hebdomadaire 13/35ème pour trois ans dans la limite de 6 ans.

Article 3 : Crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Article 4: Tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Article 5 : Exécution.

Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<u>2020-03-05 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – CONSTRUCTION DU LOCAL MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR, TOILETTES PUBLIQUES ET CHANTIER D'AMENAGEMENT DES OUVRAGES - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE.</u>

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rives du lac de RABODANGES, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'obligation de lancer une consultation pour la réalisation d'une prestation de mission de contrôle technique (mission CT).

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 aôut 2019, le dossier était consultable sur la centrale des marchés,

4 offres ont été enregistrées dans les délais :

- DEKRA INDUSTRIAL
- QUALICONSULT
- APAVE
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Les critères de sélection définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ Critère « Montant des honoraires » : pondération de 50 points.
- ✓ Critère « Valeur technique » : pondération de 50 points.

Ainsi, après analyse des offres examinées par Orne Métropole, assistant Maîtrise d'ouvrage, il est proposé de retenir les offres par ordre décroissant de points attribués comme ci-après :

Entreprise Mandataire	Montant € HT	Critère Technique Sur 50	Critère Financier Sur 50	Total des points Sur 100	Classt
APAVE	8.205,00	38	50	88	1
DEKRA	10.023,00	44	40,93	84,93	2
QUALICONSULT	8.382,50	26	48,94	74,94	3
BUREAU VERITAS	11.740,00	38	34,94	72,94	4

L'Offre de la Société APAVE apparaît comme l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Considérant le classement des entreprises au vu des critères énoncés par Monsieur le Maire.
- ➤ Retient la Société APAVE pour un montant de 8.205,00 € HT soit 9.846,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Charge Monsieur le Maire de financer cette dépense au budget primitif 2020 à l'opération 0004.

<u>2020-03-06 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – CONSTRUCTION DU LOCAL MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR, TOILETTES PUBLIQUES ET CHANTIER D'AMENAGEMENT DES OUVRAGES - MISSION DE COORDINATION - SECURITE PROTECTION DE LA SANTE EN PHASE CONCEPTION ET REALISATION.</u>

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rives du lac de RABODANGES, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'obligation de lancer une consultation pour la réalisation d'une prestation de mission de coordination Sécurité Protection de la Santé en phase de conception et de réalisation

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 aôut 2019, le dossier était consultable sur la centrale des marchés.

4 offres ont été enregistrées dans les délais :

- DEKRA INDUSTRIAL
- QUALICONSULT
- APAVE
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Les critères de sélection définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ Critère « Montant des honoraires » : pondération de 50 points.
- ✓ Critère « Valeur technique » : pondération de 50 points.

Ainsi, après analyse des offres examinées par Orne Métropole, assistant Maîtrise d'ouvrage, il est proposé de retenir les offres par ordre décroissant de points attribués comme ci-après :

Entreprise Mandataire	Montant € HT	Critère Technique Sur 50	Critère Financier Sur 50	Total des points Sur 100	Classt
DEKRA	15.440,00	38	39,77	77,77	1
BUREAU VERITAS	14.040,00	29	43,73	72,73	2
APAVE	15.530,00	32	39,54	71,54	3
QUALICONSULT	12.280,00	50	20	70,00	4

L'Offre de la Société DEKRA apparaît comme l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Considérant le classement des entreprises au vu des critères énoncés par Monsieur le Maire.
- ➤ Retient la Société DEKRA pour un montant de 15.440,00 € HT soit 18.528,00 € TTC
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Charge Monsieur le Maire de financer cette dépense au budget primitif 2020 à l'opération 0004.

2020-03-07 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – ACHAT DU TERRAIN LES SAFRIERES.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 17 juin 2019 sur la mise en place de l'assainissement collectif sur la partie basse du lac de RABODANGES et à terme la possibilité de renforcer la STEP des « Safrières », compte tenu de la montée progressive des activités sur le site.

Après avis de la commission assainissement en réunion du 29 janvier 2020, et échanges avec Monsieur BRUNETJean-Marie sur l'acquisition d'une réserve foncière, celui-ci donne son accord pour vendre deux parties de la parcelle lui appartenant, section AH n°36 sise les « Safrières » (de part et d'autre de la parcelle n°35), d'une superficie totale d'environ 550 M², pour un montant global de 6.500 €. Etant entendu que les frais de géomètre seraient pris en charge par la Commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition aux conditions énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Considérant que le montant de cette acquisition est en dessous du seuil réglementaire de consultation des domaines.
- Considérant la nécessité de créer une réserve foncière sur le site des « Safrières »,
- > Approuve la proposition d'achat des parcelles énoncées ci-dessus, au montant de 6.500,00 €,
- > Accepte de prendre en charge les frais de géomètre,
- > Décide de confier la réalisation de l'acte à intervenir à la SCP BRILLANT-DESVAGES de PUTANGES-LE-LAC,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous documents relatif à cet achat.
- Demande à Monsieur le Maire de financer cette opération sur le budget primitif 2020 à l'opération 0004.

2020-03-08 ADAP PROGRAMMATION 2017/2018- BILAN DES TRAVAUX - COMMUNE DELEGUEE DE ST AUBERT SUR ORNE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BRIERE, Président de la commission entretien des bâtiments et construction.

Monsieur BRIERE rappelle la délibération n°3 du 23 février 2018 relative à la programmation 2017/2018 des travaux de mise en accessibilité sur divers sites de PUTANGES-LE-LAC et notamment la salle communale de ST AUBERT SUR ORNE pour laquelle les travaux estimés par Orne Métropole s'élevait à <u>6.820,00 € HT.</u>

La commission travaux, en réunion du 27 février 2020, après avoir analyser les offres reçues des entreprises suivantes :

- Entreprise RAUX Christophe, d'un montant de 2.930,00 € HT soit 3.516,00 € TTC (réalisation d'un accès PMR, sans garde corps)
- SARL ELIE TP, d'un montant de 6.253,00 € HT soit 7.503,60 € TTC (réalisation d'un accès PMR, avec un garde corps)

propose de retenir la SARL ELIE TP, considérant qu'afin d'assurer la sécurité, il est indispensable de prévoir la pose d'un garde corps dès à présent).

Ainsi, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier et précise qu'à ce stade, il est permis de constater que les devis présentés rentrent dans l'enveloppe attribuée, estimée à 6.820,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- Retient le devis de la SARL ELIE TP, s'élevant à 6.253,00 € HT soit 7.503,60 € TTC, avec la mise en place d'un garde corps.
- Charge Monsieur le Maire de financer cette dépense sur le budget 2020 opération 0009.

QUESTIONS DIVERSES

2020-03-09 LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL - COMMUNE DELEGUEE DE LA FORET-AUVRAY.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Maire délégué de la FORET-AUVRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Suite au départ inopiné de Madame Eve PORCEL, courant novembre 2019, du logement de la Mairie et après avoir effectué des travaux de remise en état, Monsieur PERRAY informe l'Assemblée d'une demande émanant de Monsieur et Madame Michel MOMBOURG, actuellement domiciliés à BRIOUZE, souhaitant louer ledit logement à compter du 1er mai 2020.

Ainsi, Monsieur PERRAY propose de fixer le loyer, comme précédemment, à 250,00 € par mois et rappelle que le locataire prend en charge les factures de fuel pour le logement et la mairie.

Il précise également que le montant du loyer sera réévalué le 1^{er} mai 2021 en fonction de l'indice de référence des loyers ; l'indice de référence étant celui du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

- Concernant les charges; le locataire acquittera sa part des charges récupérables, notamment les ordures ménagères.
- Concernant la caution ; un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer (250,00€) sera versé par le locataire à la signature du bail.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir confier la gestion de ce dossier à Monsieur le Maire délégué de FORET-AUVRAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Décide de confier la gestion de l'état des lieux entrant à Monsieur le Maire délégué de la FORET-AUVRAY.
- Autorise Monsieur le Maire délégué à signer le contrat de bail à intervenir.
- > Charge Monsieur le Maire délégué de veiller au bon encaissement des loyers.

2020-03-10 CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE - RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission Culture, Vie Associative, Tourisme et Communication.

Madame Yvette RUBAN informe les Membres du Conseil qu'il y a lieu, comme chaque année, de recruter un agent saisonnier afin d'asurer le bon fonctionnement du camping municipal du Val d'Orne situé sur la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN et rappelle que le camping est ouvert du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- ➤ **Décide** de créer un poste saisonnier d'adjoint technique, du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, à raison de 13 heures par semaine dont 2 heures consacrées au ménage des sanitaires et de l'accueil.
- Dit que cet agent sera rémuné sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, indice brut 350 majoré 327
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

2020-03-11 PROJET INTERGENERATIONNEL- 2^{ème} PHASE: CREATION DE LOGEMENTS SENIORS – CESSION AU LOGIS FAMILIAL - COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annick MACE, Présidente de la commission urbanisme, pour amender la délibération 2019-03-10 du 11 mars 2019 relative au projet de construction de logements à destination des Seniors. En effet, à ce stade pour compléter le projet, il convient de préciser que la Commune s'engage à céder au Logis Familial, pour l'euro symbolique, la partie de foncier nécessaire aux constructions (logements, garage,..) qui devra également faire l'objet d'un division cadastrale par le géomètre.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;

- > Accepte de céder au Logis Familial la partie foncière nécessaire au projet de construction, pour l'euro symbolique.
- **Précise** que les frais de géomètre seront supportés par la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte qui aura lieu en l'Etude BRILLANT-DESVAGES de PUTANGES-LE-LAC.

<u>2020-03-12 INFORMATION SUR LE SUIVI DE LA PLANTATION DU TERRAIN COMMUNAL DE LA ROUTE DE CONDE – COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN.</u>

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Commune dans la protection environnementale et notamment sa volonté de reboiser pour préserver le paysage bocager de notre territoire.

Par délibération du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal a lancé et pris en charge une action de plantation sur la partie exploitable du terrain communal sis route de Condé en collaboration avec l'Association Val d'Orne Environnement. Aujourd'hui, afin de garantir des conditions optimales de reprise de ces arbustes de haut et moyen jet, il a été décidé d'acquérir du paillage végétal pour apporter l'humus nécessaire à leur bonne croissance.

Aussi, il est précisé que les besoins en paillage, évalués à 20 Tonnes (72,60 € TTC/Tonne), soit 1.452 € TTC seront financés sur le budget primitif 2020.

DELIBERATIONS

- 2020-03-01 CONTRAT DE DERATISATION COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN
 2020-03-02 PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LES COMMUNES DELEGUEES DES ROTOURS,
 CHENEDOUIT ET PUTANGES PONT ECREPIN
- 2020-03-03 DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER
- 2020-03-04 CREATION DE POSTE AGENT CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX
- 2020-03-05 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES CONSTRUCTION DU LOCAL MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR, TOILETTES PUBLIQUES ET CHANTIER D'AMENAGEMENT DES OUVRAGES MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE
- 2020-03-06 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES CONSTRUCTION DU LOCAL MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR, TOILETTES PUBLIQUES ET CHANTIER D'AMENAGEMENT DES OUVRAGES MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE EN PHASE CONCEPTION ET REALISATION
- 2020-03-07 AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES ACHAT DU TERRAIN LES SAFRIERES
- 2020-03-08 ADAP PROGRAMMATION 2017/2018 BILAN DES TRAVAUX COMMUNE DELEGUEE DE ST AUBERT SUR ORNE
- 2020-03-09 LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL COMMUNE DELEGUEE DE LA FORET-AUVRAY
- 2020-03-10 CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER
- 2020-03-11 PROJET INTERGENERATIONNEL 2ème PHASE : CREATION DE LOGEMENTS SENIORS CESSION AU LOGIS FAMILIAL COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 2020-03-12 INFORMATION SUR LE SUIVI DE LA PLANTATION DU TERRAIN COMMUNAL DE LA ROUTE DE CONDE COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN (pas délibération voir compte rendu)